

RAPPORT ANNUEL DU SÉNÉGALFambaye Ngom Sow,¹ Sidi Ndaw²**RÉSUMÉ**

*En 2012, la flottille thonière industrielle sénégalaise est composée de six canneurs qui exploitent essentiellement l'albacore (*Thunnus albacares*), le thon obèse (*Thunnus obesus*) et le listao (*Katsuwonus pelamis*) et deux palangriers qui ciblent l'espadon. Par ailleurs, certaines pêcheries artisanales (la ligne à la main, la ligne de traîne et la senne tournante) et la pêche sportive capturent les poissons porte-épée (marlins, espadon et voilier) et les petits thonidés (thonine, maquereau, bonite, auxide etc.). En 2012, les prises totales des canneurs sénégalais sont estimées à 6181 tonnes (1.645 tonnes d'albacore, 4276 tonnes de listao, 225 tonnes de patudo). Les captures ont connu une légère hausse par rapport à 2011 (6.118 tonnes). Cette hausse est en relation avec celle des captures de l'albacore. En 2012, les prises de la pêche palangrière sont estimées à 410 tonnes (312 tonnes en 2011). Les captures sont constituées essentiellement de l'espadon, requins, marlins. Quant aux pêcheries artisanales, les prises de petits thonidés et espèces apparentées s'élèvent à 5.542 tonnes. Les captures ont connu fortement baissé par rapport à 2011 (9.064 tonnes). Concernant la pêche sportive, les prises sont estimées à 180 tonnes en 2010 pour un effort de pêche de 1428 sorties.*

Le suivi régulier des activités de pêche des thoniers est toujours assuré par l'équipe mise en place au port de Dakar par le CRODT. Le travail consiste à la collecte des statistiques de captures et d'effort de pêche. Ce travail est complété par des informations de diverses sources (usines, armements, Direction des pêches maritimes etc.). Des échantillonnages multispécifiques sont également réalisés en pêche industrielle et pêche artisanale. Grâce aux fonds du Programme de Recherche Intensive des Istiophoridés (EPBR), l'échantillonnage des captures, efforts et tailles des istiophoridés est intensifié dans les principaux centres de débarquement de la pêche artisanale.

¹ Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye (CRODT) LNERV, Hann BP 2241 Dakar E-mail : famngom@yahoo.com

² Direction des pêches Maritimes. E-mail : sidyndaw@hotmail.com

1^{ère} partie (Informations sur les pêcheries, la recherche et les statistiques)

Chapitre 1 : Information annuelle sur les pêcheries

Ce rapport est essentiellement axé sur la pêche thonière sénégalaise (industrielle, artisanale et sportive).

1.1 Les thonidés tropicaux

La pêche industrielle essentiellement composée de canneurs basés à Dakar qui ciblent les mattes de thons tropicaux (*Thunnus albacares* (YFT), *Katsuwonus pelamis* (SKJ) et *Thunnus obesus* (BET)) concentrés entre la Guinée et la Mauritanie. En 2012, la flottille est composée de 14 canneurs (6 sénégalais, 1 français et 7 espagnols). Outre ces canneurs, il y avait aussi 20 senneurs qui ont transbordé et/ ou débarqué une partie seulement au port de Dakar. Il s'agit de 10 senneurs Espagnols et 5 Français, 1 Cap Verdiens, 2 Panaméens et 2 Antilles hollandais.

1.1.1 Les prises de thonidés tropicaux des canneurs sénégalais

En 2012, les canneurs sénégalais ont capturés 6181 tonnes (1645 tonnes d'albacore, 4276 tonnes de listao, 225 tonnes de patudo, 30 tonnes de thonine et 5 tonnes d'auxide). Les captures ont connu une légère augmentation par rapport à 2011 (6118 tonnes). Cette hausse est en relation avec celle des captures de l'albacore. Les canneurs ont réalisé un effort de 1253 jours de pêche (1366 jours de pêche en 2011). Le **Tableau 1** montre les prises par espèce, l'effort de pêche et les prises par unité d'effort (PUE) des canneurs sénégalais de 1991 à 2012. L'évolution des captures des trois espèces et l'effort de pêche (en jour de pêche) des canneurs sénégalais est illustrée à la **Figure 1**. La **Figure 2** montre la distribution des captures et de l'effort des canneurs sénégalais dans l'Atlantique en 2012.

Lors des débarquements au port des canneurs sénégalais de 2012, 78287 poissons ont été comptés et 24180 poissons mesurés (11759 albacores, 3242 patudos, 8293 listaos, 851 thonines et 35 individus d'auxides (**Tableau 2**).

Il est à noter également qu'en 2012, la flottille des canneurs européens (espagnols et français) basés à Dakar a débarqué 14860 tonnes. Les débarquements et/ou transbordements des senneurs étrangers non basés sont estimés à 36734 tonnes dont 3148 tonnes par les français, 24877 tonnes par les espagnols, 1142 tonnes par les cap-verdiens, 3075 tonnes par les antilles hollandais et 3126 tonnes par les panaméens.

1.1.2 Les prises de la flottille palangrière sénégalais

La pêcherie palangrière sénégalaise cible l'espadon, toutefois, d'autres espèces (requins, marlin, voilier, thons etc.) sont capturées accessoirement par cette pêcherie. En 2012, deux palangriers ont été en activité. Les prises totales ont été estimées à 410 tonnes (533 tonnes en 2011). Les captures sont constituées d'espadon (192 tonnes), de requins (178 tonnes), d'albacore (15 tonnes), de marlins (10 tonnes), d'ailerons (7 tonnes.) et de divers (2 tonnes). L'effort de pêche en 2012 est de 317 jours de pêche. Le **Tableau 3** présente les prises par espèce de la pêche palangrière en 2012.

1.2 Les prises des pêcheries artisanales

Les prises de petits thonidés et espèces apparentées des pêcheries artisanales utilisant la ligne à la main, la ligne de traîne et les filets sont estimées à 5542 tonnes. Les prises sont dominées par la thonine (2740 tonnes) et la bonite à dos rayé (1453 tonnes). Les captures de 2012 ont fortement baissé par rapport à 2011 (9064 tonnes). Le **Tableau 4** montre l'évolution des captures de la pêche artisanale de 2000 à 2012.

Les pêcheries artisanales ont également capturées 5472 tonnes de requins (**Tableau 5**). Les captures de requins de 2012 sont dominées par les genres *Carcharhinus* (5201 tonnes) et *Sphyrna* (101 tonnes).

1.3 Les prises de la pêche sportive

La pêche sportive cible essentiellement les marlins (BUM-*Makaira nigricans*), voiliers (SAI-*Istiophorus albicans*) et espadon (SWO-*Xiphias gladius*). Par ailleurs, les coryphènes, les thonidés et autres espèces sont également capturés par cette pêcherie. Au Sénégal, la pêche sportive compte deux principaux centres de pêche Dakar et Petite Côte (Saly, Somone). Les prises totales en poids et l'effort en nombre de sortie collectées par mois dans les centres principaux de Dakar et Mbour sont ventilés dans le **Tableau 6**. En 2012, les prises ont été estimées à 184 tonnes, dont 28 tonnes de voiliers, 154 tonnes de marlins et 6 tonnes d'albacore. L'effort de pêche est de 1428 sorties. La stratégie de relâchage de certains individus adoptée par la Fédération Sénégalaise de pêche sportive est toujours en vigueur.

Chapitre 2 : Recherche et statistiques

Le Centre de Recherches Océanographiques de Dakar Thiaroye (CRODT) est la structure de l'Institut Sénégalais de Recherches agricoles chargée de la Recherche halieutiques. Il assure le suivi des activités de tous les thoniers débarquant au port de Dakar (Nationaux et étrangers). Le travail consiste à la collecte des statistiques de captures et d'effort de pêche. Le système de collecte des statistiques repose sur une enquête détaillée journalière, auprès des patrons thoniers lors de chaque débarquement, complétée par des informations de diverses sources (Douane, usines, armements, Direction des pêches maritimes etc.). Lors des débarquements des canneurs et senneurs au port de Dakar, des échantillonnages multispécifiques sont également réalisés. La gestion des données se fait en partenariat avec l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et l'Institut Espagnol d'Océanographie (IEO). Les activités de la section Thons du CRODT sont financées pour l'essentiel par le budget national. De plus, le CRODT reçoit un appui financier de l'UE à travers l'IEO et l'IRD pour le suivi des activités de leurs navires thoniers débarquant et/ou transbordant au port de Dakar.

Pour pêche artisanale, le CRODT dispose d'une expérience de plus de 40 ans en matière de collecte des données de pêches et de gestion de l'information scientifique. Il a développé un système d'enquête et de collecte des statistiques au niveau des principaux sites de débarquement (Grande Côte, Dakar et Petite Côte). Ces statistiques de la pêche artisanale sont recueillies par des enquêteurs (appuyés par des aides de plage) suivant un protocole d'échantillonnage établi scientifiquement. Grâce au fonds du Programme de Recherche Intensive des Istiophoridés (EPBR), l'échantillonnage des tailles des istiophoridés (le voilier-*Istiophorus platypterus*) est réalisé dans les principaux centres de débarquement de la pêche artisanale, notamment à Soubédioune, Yoff, Mbour et kayar.

II^e Partie (Mise en œuvre de la gestion)

Chapitre 3 : Mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT

Le code de la pêche maritime du Sénégal définit les mesures de gestion, de suivi, contrôle et de surveillance. Celles-ci portent sur la définition de mécanismes de gestion pour s'assurer du respect des conventions internationales en matière de capture et de commercialisation des captures de thonidés et espèces apparentées, le registre national des navires de pêche afin d'avoir une traçabilité adéquate des activités des bateaux de pêche, l'immatriculation physique et électronique des embarcations de pêche artisanale dans le cadre du Programme national d'immatriculation. L'amélioration du dispositif d'inspection et de contrôle au niveau de l'unique port des débarquements permet d'inspecter près de 95% des débarquements réalisés sur le port.

Au niveau de la pêche artisanale, le Sénégal intervient de manière ponctuelle sur les activités de cette pêcherie car il est constaté une extension des opérations de pêche vers les espèces couvertes par l'ICCAT. En outre, le Sénégal, suit les opérations de pêche des navires battant son pavillon en activité dans d'autres zones économiques exclusives et en haute mer.

Chapitre 4 : Schéma d'inspection

Dans le cadre du suivi contrôle et surveillance des navires de pêche et la gestion du processus de certification des captures, la Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches a pris les mesures préventives suivantes :

- L'élaboration d'un programme mensuel, mis en œuvre au quotidien par une équipe diurne pour l'inspection et le contrôle des documents administratifs et les engins de pêche de l'ensemble des navires débarquant au port de pêche de Dakar ;

- La mise en place d'une brigade de veille portuaire, qui prend le relais des équipes diurnes pour le contrôle des navires débarquant nuitamment ou très tôt le matin ;
- La mise en œuvre des principes du ressort de l'Etat du Port par le contrôle et l'inspection de navires débarquant et n'ayant pas de licence au Sénégal notamment certains navires du registre de l'ICCAT ;
- Le partenariat avec les services portuaires et des douanes pour une mutualisation des moyens et des processus notamment la mise à disposition de document tel que le manifeste des captures des navires si nécessaire et les avis d'arrivée.

Pour lutter efficacement contre la pêche INN le Sénégal a adopté d'importantes mesures de surveillances des pêches parmi lesquelles l'adoption d'un plan national de lutte contre la pêche INN (texte en cours de validation) et le projet de ratification des mesures du ressort de l'Etat du port. Sur le plan opérationnel, le Sénégal procède à l'application des dispositions relatives à l'inspection et au contrôle des navires conformément aux mesures du ressort de l'Etat du port à savoir la vérification d'une autorisation de pêche, la demande d'entrée au port, l'autorisation de débarquement, la fiche de contrôle de captures, l'autorisation de transbordement et 'inscription au registre.

Tableau 1. Prises par espèces, efforts et prises par unité d'effort (PUE) des canneurs sénégalais de 1991 à 2012.

Année	Prises (t) canneurs				Effort j/pec	PUE (t/j)			
	YFT	SKJ	BET	Total		YFT	SKJ	BET	Total
1991	79	309	10	399	73	1,08	4,24	0,14	5,45
1992	--	--	--	--	--	--	--	--	0,00
1993	13	42	5	60	27	0,46	1,56	0,20	2,22
1994	6	59	11	76	40	0,16	1,49	0,27	1,90
1995	20	18	60	98	74	0,27	0,24	0,81	1,31
1996	41	163	84	288	91	0,45	1,79	0,92	3,16
1997	208	455	204	867	1,76	1,18	2,59	1,16	4,93
1998	251	1679	676	2606	511	0,49	3,29	1,32	5,10
1999	834	1479	1473	3786	572	1,46	2,59	2,58	6,62
2000	252	1506	1131	2889	697	0,36	2,16	1,62	4,14
2001	295	1271	1308	2874	512	0,58	2,48	2,55	5,61
2002	447	1053	565	2065	395	1,13	2,67	1,43	5,23
2003	279	733	474	1486	370	0,75	1,98	1,28	4,02
2004	668	1323	561	2552	691	0,97	1,91	0,81	3,69
2005	1301	4874	721	6896	1236	1,05	3,94	0,58	5,57
2006	1262	3534	1267	6063	1326	0,95	2,66	0,95	4,76
2007	816	2278	804	3898	1206	0,68	1,89	0,67	3,24
2008	550	3667	926	5143	1500	0,37	2,44	0,62	3,43
2009	1157	4513	1041	6711	1574	0,73	2,87	0,66	4,26
2010	1168	2413	844	4425	1220	0,96	1,09	0,38	2,45
2011	1014	4763	215	6118	1366	0,74	3,09	0,16	4,39
2012	1645	4276	225	6181	1253	1,31	3,41	0,18	4,91

Tableau 2 . Nombre de poissons mesurés et total des espèces débarquées par les canneurs sénégalais en 2012

Espèces	Nombre de poissons Mesurés	Nombre Total de poissons
YFT	11759	11759
SKJ	8293	61510
BET	3242	3242
LTA	851	1741
FRI	35	35
Total	24180	78287

Tableau 3. Composition des Prises de la flottille palangrière en 2012.

Espèces	Quantité (tonnes)
Espadon	192
Requin bleu	54
Marlin	10
Albacore	15
Requin mako	35
Requin marteau	75
Requin	7
Requin renard	7
Ailron	13
Divers	2
Total	410

Tableau 4. Prises (en tonnes) de petits thonidés, d'istiophoridés et xiphiidés par la pêche artisanale de 2000 à 2012.

Espèces	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<i>Orcynopsis unicolor</i>	14	28	6	7	67	85	29	240	33	158	53	114	74
<i>Scomberomorus tritor</i>	778	408	584	532	288	489	196	845	189	305	239	749	610
<i>Acanthocybium solandri</i>	0	0	0	7	0	0	1	0	0	2	6	0	11
<i>Euthynnus alletteratus</i>	3336	4969	2659	4394	4160	2166	3826	3815	2972	1684	6207	4890	2 740
<i>Sarda sarda</i>	286	545	621	195	197	486	2304	1020	1154	2544	1668	2876	1 453
<i>Katsuwonus pelamis</i>	7	6	287	45	154	341	90	195	60	83	36	58	63
<i>Thunnus obesus</i>	0	0	3	5	4	4	1	3	35	3	14	19	4
<i>Auxis thazard</i>	0	4	0	13	285	159	83	119	249	11	70	173	336
<i>Thunnus albacares</i>	3	0	25	3	10	43	63	39	4	111	12	24	15
<i>Istiophorus platypterus</i>	782	953	240	673	291	250	256	614	338	550	402	160	234
<i>Makaira nigricans</i>		11	24	32	8	0	5	4	0	0	1	0	0
<i>Xiphias gladius</i>	2	2	17	2	4	7	7	6	6	28	11	1	3
Total (Tonnes)	5448	6926	4466	5908	5468	1864	6861	6900	5040	5315	8719	9064	5542

Tableau 5. Débarquements des requins par espèces de la pêche artisanale 2012.

Espèces	Débarquements (Tonnes)
Carcharhinus spp	5 201
Sphyrna spp	101
Sphyrnidae divers	1
Mustelus mustelus	71

Rhizoprionod acutus	3
Carcharhinidae divers	2
Centrophorus spp	1
Pleurotremes divers	92

Tableau 6. Effort et captures de la pêche sportive de 2012.

Localités	Mois	Effort de pêche (Nbre de sorties)	SAI (Kg)	BUM (Kg)	YFT (Kg)
REGION	Mai	95	2044	6845	216
DAKAR	Juin	160	2464	10545	414
	Juillet	110	2576	8695	342
	Aout	75	2128	5735	288
	Sept	77	1596	9805	414
	Oct	113	1372	10915	504
	Nov	116	1764	11655	702
Total	Mois	746	13944	64195	2880
REGION	Mai	84	1652	6845	306
Petite	Juin	106	2016	9990	504
Côte SALY	Juillet	123	2492	15540	738
	Aout	95	1932	12395	522
	Sept	84	2100	15540	486
	Oct	79	1988	14985	396
	Nov	111	1596	14060	324
Total		682	13776	89355	3276
Total général		1428	27720	153550	6156

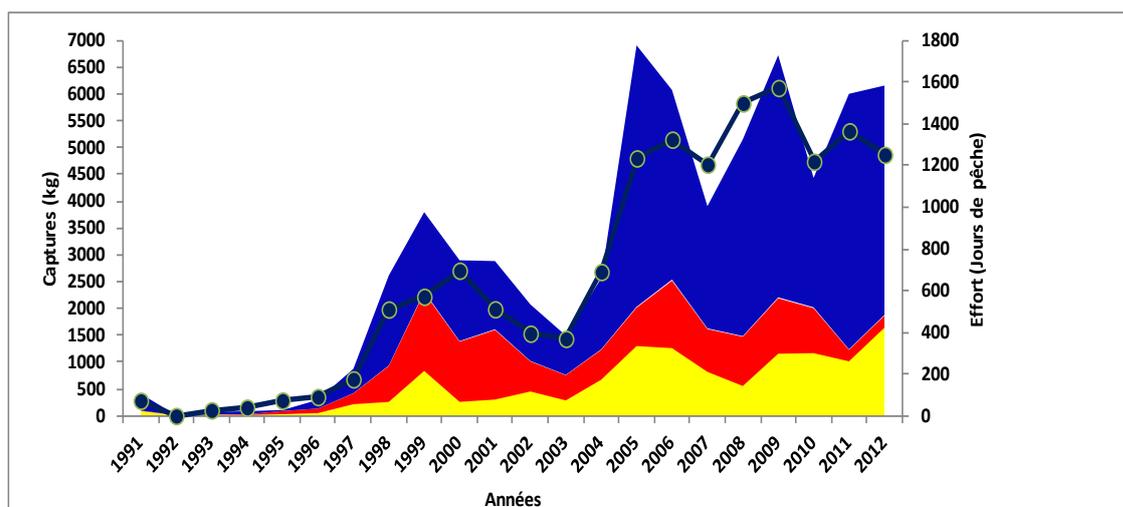


Figure 1. Evolution des captures par espèce et de l'effort de pêche de 1991 à 2012

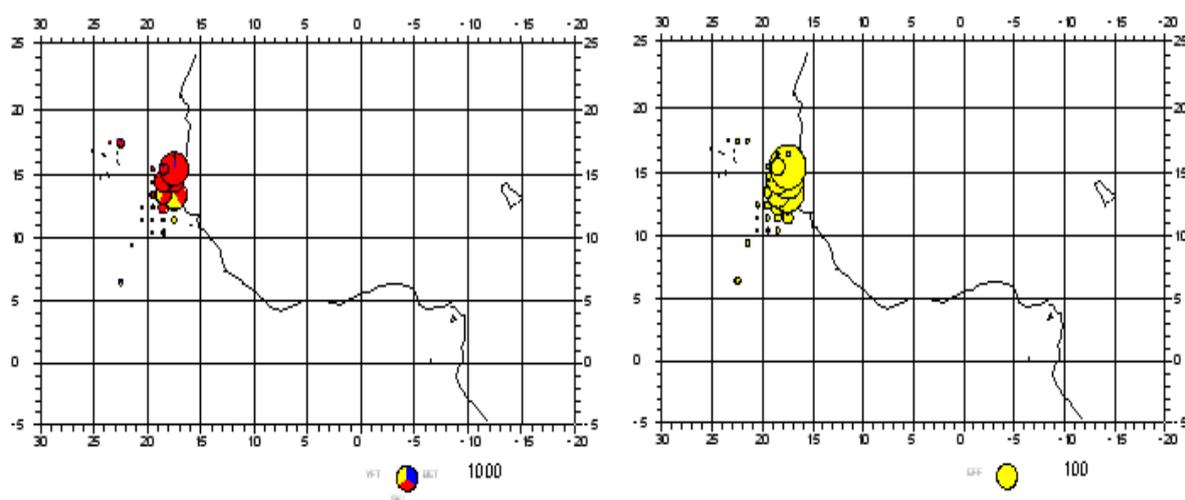


Figure 2. Carte de distribution des captures (a) et effort (b) des canneurs sénégalais dans la zone de pêche en 2012